

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### REACTION DU PRESIDENT PIERRE BUYOYA SUITE AU DOCUMENT DISRTIBUE PAR LA DELEGATION DU GOUVERNEMENT DU BURUNDI AU 32<sup>ème</sup> SOMMET DE L'UNION AFRICAINE le 10 février 2019.

A la stupéfaction de tout le monde, la délégation du Burundi a procédé, ce dimanche 10 février 2019, en séance plénière du 32<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, à la distribution d'un tract intitulé « mise au point du Burundi sur le mandat d'arrêt contre le major Pierre Buyoya ». Pareil procédé étonne, aussi bien sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, cette démarche dénote une méconnaissance des règles de fonctionnement de l'Organisation panafricaine et un manque de respect envers la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement africains. On n'a jamais vu des représentants d'un gouvernement chercher à distraire une institution aussi prestigieuse, réunie pour réfléchir à un agenda convenu et arrêté au sein des instances bien connues, avec des attaques contre des personnes ciblées individuellement comme telles.

Sur le fond, la démarche de la délégation du gouvernement burundais confirme, une fois de plus, que le traitement que le gouvernement actuel cherche à faire du dossier de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye relève de la manipulation politique et qu'elle n'a de judiciaire que le nom. On rappellera ici que dans la foulée de la publication des listes maintes fois remaniées de personnalités qui sont dans le collimateur du gouvernement, le dossier a fait l'objet de déclarations politiques du parti au pouvoir et du Parlement. Des manifestations ont été même conjointement organisées par le parti CNDD-FDD et l'administration pour réclamer les têtes de ceux que le pouvoir a désignés comme les boucs émissaires de la soi-disant lutte contre l'impunité.

Mais que personne ne s'y trompe. Ramené vingt-cinq ans après les faits et à une année des élections générales, le pouvoir veut instrumentaliser la justice pour écarter des personnalités qu'il pense pouvoir le gêner. Les prochaines

échéances politiques arrivent en effet sur fond d'une crise grave et toujours non résolue, consécutive à une série d'irrégularités anticonstitutionnelles, que ce soit dans l'exercice d'un troisième mandat illégal par l'actuel Président de la République ou la modification unilatérale de la Constitution.

Cette démarche traduit également la violation persistante de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi qui, de l'avis général, était parvenu à ramener la paix et la sécurité et à amorcer un processus prometteur de réconciliation. N'eut été cette attitude négative, cet accord indique clairement la voie à suivre pour le traitement des *« actes de violence grave commis au cours des conflits cycliques qui ont endeuillé le Burundi de l'indépendance (le 1<sup>er</sup> juillet 1962) à la date de la signature de l'accord d'Arusha »*. En particulier, l'Accord d'Arusha précise que *« tous les recours et appels concernant les assassinats et les procès politiques seront introduits auprès de la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation »* (Accord d'Arusha, Protocole I, Chapitre 2, article 17, § 18).

Au total, la distribution d'un tract de ce genre dans une instance aussi prestigieuse que le sommet de l'Union Africaine, relève de l'amalgame et de la confusion. C'est une démarche qui porte atteinte à mon honneur en tant que personne, et ne fait que confirmer une entreprise politique qui ne peut hélas que pérenniser la haine dans l'esprit et la mémoire du peuple burundais. Au lieu de cela, le pays gagnerait à ce que ceux qui ont en mains les destinées de la nation engagent résolument un dialogue sincère avec tous les autres acteurs. La priorité actuelle, nous semble-t-il, devrait viser à mettre un terme à la crise qui ne fait que trop durer et qui a déjà causé et continue à causer de nombreuses pertes en vies humaines, le départ de centaines de milliers de citoyens en exil, ainsi qu'une détérioration dramatique des conditions de vie de la population.

**Président Pierre BUYOYA.**

---